

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR MONSIEUR JEAN BIANCUCCI  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**DEPOSEE LORS DE LA 4EME SESSION EXTRAORDINAIRE  
23 ET 24 JUIN 2011**

**OBJET** : Politique de Territorialisation

Monsieur le Président,

Depuis un quart de siècle, on entend parler de Politique de Territorialisation, de contrats territoriaux de développement micro-régional, de mutualisation de moyens, de Politique de Pôles touristiques et autre et aussi de RGPP (Réforme Générale des Politiques Publiques).....

Depuis 1986, on nous rebat les oreilles avec la politique de développement micro-régional. En temps qu'élu local, mais aussi en acteur de terrain, je l'ai dit en avril 2005 dans cette même enceinte et je le répète aujourd'hui : il n'y a pas eu véritablement de stratégie globale.

En avril 2005 justement, s'est tenu au sein de cette Assemblée un débat d'orientation, sans vote, portant sur la territorialisation des politiques de la CTC. Ange Santini avait alors demandé que l'Exécutif et les Services travaillent selon ce principe, qu'il considérait comme une des priorités stratégiques de la mandature.

Puis, en avril 2006, toujours dans le cadre de la territorialisation, dans un rapport adressé à l'Assemblée, ce même Exécutif a précisé qu'un « cahier des charges type » avait été élaboré avec le concours des Directions, Agences et Offices, afin d'y intégrer l'ensemble des composantes de diagnostic comme préalable à l'élaboration d'un développement concerté. Dans son article 4, la Délibération n° 06/58 qui en a découlé stipulait que le Conseil Exécutif devait présenter annuellement à l'Assemblée un état de ce dispositif, dans le cadre d'une évaluation globale de la politique de territorialisation.

Depuis, plus rien, c'est le blackout.

Nous sommes en retard sur tout, or cette évolution stratégique de l'action de la Collectivité est inéluctable.

Au moment même où l'Etat, de manière unilatérale, a décidé de mettre en œuvre une politique de regroupement communal en proposant des principes, un

schéma, une cartographie détaillée, et fixé un calendrier contraint, la question de la Territorialisation devient encore plus prégnante.

Femu a Corsica souhaite connaître votre position en la matière.

Plus précisément, 7, 8 ou 10 territoires sont-ils définis aujourd'hui? Si oui, sur quelles bases ? dans quelles limites territoriales ?

Mais une Politique ne vaut que si elle est librement acceptée. Comment conjuguer un mouvement descendant de la CTC vers les territoires et un nécessaire mouvement ascendant venant des acteurs de terrain dans leur diversité ?

Considérez- vous qu'il faille maintenir le cloisonnement existant entre les différents secteurs de développement ou bien pensez- vous qu'il est nécessaire d'innover en substituant des dynamiques transversales liées à de véritables « territoires de projet » ?

Cette évolution n'impose-t-elle pas – en tant que politique d'accompagnement - une simplification de la carte politico-administrative et par voie de conséquence quid des structures départementales ?

Une véritable action politique de territoires ne remet- elle pas en cause les Conseils Généraux dans leur dimension actuelle ?

Alors, et pour finir, êtes-vous favorable à cette stratégie, et si oui, quel contenu souhaitez-vous lui donner, quelles en seront les limites, quelle en sera la profondeur, quels seraient les relais locaux à créer et enfin quels en serait la méthodologie et le calendrier ?

En tout état de cause, je vous suggère -a minima- d'organiser dès la rentrée de septembre un « Débat Thématique » sur ce sujet.